



Terms and Conditions of Sale of	Conditions Générales de Vente
<b>SPIROL Industries, Ltd</b>	<b>SPIROL Industries, Ltd</b>
(Revised: March 2013)	(Révision: Mars 2014)
<b>I. Application of These Terms &amp; Conditions</b>	<b>I. Application des Conditions générales de Vente</b>
<p>(1) The terms and conditions of sale set forth below constitute the Contract between Spirol International Corporation, or the Spirol International subsidiary to which the purchase order was directed (hereinafter "Seller"), and the party to whom the offer is submitted (hereinafter "Buyer").</p>	<p>(1) Les modalités et conditions de vente telles qu'énoncées ci-dessous constituent le Contrat entre Spirol International Corporation, ou toute filiale de Spirol International Corporation où la commande est transmise (ci-après: « le Vendeur »), et la partie à qui l'offre est soumise (ci-après: « l'Acheteur »).</p>
<p>(2) Any attempt by Buyer to alter the terms and conditions by counter offer or conditional acceptance shall be void and of no effect. These terms and conditions shall be deemed accepted by Buyer, and the Contract concluded between Buyer and Seller shall be on the basis of these terms and conditions, unless written notice to the contrary is received by Seller and is accepted in writing by Seller.</p>	<p>(2) Toute modification des modalités et conditions de la part de l'Acheteur sera considérée comme nulle et non avenue. Les modalités et conditions seront considérées comme acceptées par l'Acheteur et le Contrat conclu entre le Vendeur et l'Acheteur sera gouverné par ces modalités et conditions, à moins qu'un avis écrit au contraire soit reçu et accepté par écrit par le Vendeur.</p>
<p>(3) If this Contract responds to or follows any request for quotation and/or purchase order by Buyer which could be reasonably construed as an "offer" from Buyer and which offer contains terms and conditions ("Buyer's Terms") different from and/or additional to those set forth below, then this Contract shall not constitute an acceptance of Buyer's "offer" on Buyer's Terms. Seller's acceptance of Buyer's "offer" is expressly subject to the terms and conditions set forth below. In the event of any conflict between Buyer's Terms and these terms and condition, these terms and conditions will govern.</p>	<p>(3) Si ce Contrat répond ou donne suite à une demande de cotation et/ou un bon de commande par l'Acheteur qui pourraient être interprété comme une « offre » de l'Acheteur et laquelle offre contient des modalités et des conditions (Conditions de l'Acheteur) différentes et/ou des clauses autres que celles énoncées ci-dessous, ce Contrat ne sera pas réputé comme étant une acceptation de l' « offre » selon les Conditions de l'Acheteur. L'acceptation par le Vendeur de l' « offre » de l'Acheteur est explicitement soumise aux modalités et conditions ci-dessous énoncées. Ces modalités et conditions auront préséance dans le cas de tout conflit entre les Conditions de l'Acheteur et celles du Vendeur.</p>
<b>II. Prices</b>	<b>II. Prix</b>
<p>(1) Prices quoted in the Contract are based on EXW (Incoterms 2010) Spirol shipping location and are exclusive of sales taxes or any other taxes and shipping charges or any other delivery charges, unless otherwise specified.</p>	<p>(1) Les prix indiqués au Contrat s'entendent EXW, tel que défini par Incoterms 2010, du point d'expédition de Spirol et n'incluent aucune taxe de vente, ou toute autre taxe, les frais de livraison ou tout autre frais afférent à moins d'indication contraire.</p>
<p>(2) If the price of raw materials increases or if the shipment of all or any part of an order is delayed by Buyer, Seller shall have the right to increase the price to reflect the increased price of the raw materials or the increased price of the delayed goods in effect at the time of shipment.</p>	<p>(2) Si le prix des matières premières augmente ou si l'expédition d'une commande en tout ou en partie est retardée par l'Acheteur, le Vendeur se réserve le droit d'augmenter le prix afin de refléter la hausse des prix des matières premières ou l'augmentation du prix des marchandises en retard au moment de l'expédition.</p>
<p>(3) Buyer acknowledges that agreed upon pricing is</p>	<p>(3) L'Acheteur reconnaît que le prix convenu est su-</p>

<p>often dependent on Buyer's meeting future conditions with respect to quantities requested and shipped over a specific time period, if Buyer fails to meet such conditions Seller may charge retroactive price adjustments or require Buyer to meet the conditions upon which the pricing was based.</p>	<p>bordonné à la réalisation par l'Acheteur de conditions futures quant au respect des quantités demandées et expédiées pour une période déterminée. Si l'Acheteur ne rencontre pas ces conditions, le Vendeur peut ajuster rétroactivement le prix ou exiger de l'Acheteur qu'il remplisse les conditions pour lesquelles le prix a été convenu.</p>
<p><b>III. Payment</b></p>	<p><b>III. Paiement</b></p>
<p>(1) Payment shall be net thirty (30) days after date of invoice, unless otherwise specified. Seller may issue an invoice for goods ready for shipment even though shipment is delayed by Buyer.</p>	<p>(1) Le paiement sera net et devra être effectué dans un délai de 30 jours suivant la date indiquée sur la facture, à moins d'indication contraire. Le Vendeur peut émettre une facture pour les marchandises prêtes à être expédiées même si l'expédition est retardée par l'Acheteur.</p>
<p>(2) Under no circumstances will the thirty (30) day term be construed to begin after the goods arrive at the Buyer's place of business or after the occurrence of any other event or contingency.</p>	<p>(2) En aucun cas les modalités net trente (30) jours ne peuvent être considérées comme commençant après la réception des marchandises sur le site de l'Acheteur ou de la survenance de tout autre événement ou éventualité.</p>
<p>(3) Any amount paid beyond the terms stated on the invoice are subject to interest equal to the lesser of eighteen percent (18%) per annum or the highest amount permitted by law, calculated daily.</p>	<p>(3) Tout montant réglé après les modalités prescrites par la facture sera soumis à des intérêts égaux au moindre de soit dix-huit pourcent (18%) par année ou soit le montant le plus élevé permis par la loi, calculé quotidiennement.</p>
<p>(4) Buyer shall also pay Seller any reasonable attorney fees and costs of collection, plus accrued interest, arising out of Buyer's failure to pay the price in whole or in part when due.</p>	<p>(4) De plus, l'Acheteur devra payer le Vendeur pour tout frais juridique raisonnablement encourus et les coûts de perception, plus l'intérêt couru, résultant du défaut de paiement du prix en tout ou en partie lorsque devenu exigible.</p>
<p><b>IV. Security for Payment</b></p>	<p><b>IV. Garantie de Paiement</b></p>
<p>(1) Notwithstanding delivery of, or passing of title in, any goods from Seller to Buyer, Seller shall have a continuing first priority lien, or the 2 highest available lien right, and purchase money security interest in the goods and the proceeds thereof as security for payment in full of the purchase price, interest and reasonable attorney fees under this Contract and Seller shall be entitled to repossess the goods upon demand in the event of failure by Buyer to pay the price in full on time.</p>	<p>(1) Nonobstant la livraison ou la passation de risque ou de titre des marchandises du Vendeur à l'Acheteur, le Vendeur continuera d'avoir une créance prioritaire, ou le privilège de créance le plus élevé possible selon la loi. Le Vendeur aura une sûreté en garantie du prix d'achats des marchandises et le produit de cette garantie sera pour le plein paiement du prix d'achat, l'intérêt et les frais juridiques raisonnablement encourus selon ce Contrat. Le Vendeur sera en droit de reprendre possession des marchandises sur demande dans l'éventualité du défaut de plein paiement à temps par l'Acheteur.</p>
<p>(2) Without prejudice to the generality of the foregoing, Buyer consents to Seller preparing and filing such Financing Statements, UCC-1 forms and other forms,</p>	<p>(2) Sans préjudice à la portée générale de ce qui précède, l'Acheteur donne son consentement au Vendeur pour la préparation et le dépôt de documents jugés</p>

<p>agreements and notices as Seller may deem appropriate to evidence such first, or highest available, priority lien and purchase money security interest in the goods and the proceeds thereof in such court, governmental office or other location as Seller may deem appropriate.</p>	<p>pertinents par le Vendeur pour démontrer la créance prioritaire, ou un privilège de créance le plus élevé, ainsi que de la sûreté en garantie du prix d'achat des marchandises et du produit de cette garantie auprès d'une cour de justice, d'un organisme gouvernemental ou tout autre endroit jugé approprié par le Vendeur. Ces documents pourront être, par exemple (énumération non limitative), des états de financement, formulaire UCC-1 ou tout formulaire, contrat, entente et avis permettant cette démonstration.</p>
<p><b>V. Cancellation by Seller</b></p>	<p><b>V. Résiliation par le Vendeur</b></p>
<p>(1) Seller reserves the right to cancel all or any part of the Contract at any time if Buyer fails to pay any amount when due under or otherwise breaches the Contract or if in Seller's sole judgment the financial condition of the Buyer warrants such action.</p>	<p>(1) Le Vendeur se réserve le droit de résilier en tout ou en partie le Contrat en tout temps si l'Acheteur ne paie pas selon les modalités du Contrat ou viole en tout ou en partie les stipulations du présent Contrat ou si selon la seule appréciation du Vendeur, la situation financière de l'acheteur mérite une telle action.</p>
<p>(2) Buyer agrees to authorize its creditors to disclose to Seller information concerning Buyer's credit worthiness, upon the Seller's request.</p>	<p>(2) L'Acheteur s'engage à permettre à ses créanciers de divulguer au Vendeur toute information concernant sa capacité de payer, à la demande du Vendeur.</p>
<p><b>VI. Deliveries</b></p>	<p><b>VI. Livraison</b></p>
<p>(1) Delivery dates are approximations and time shall not be of the essence for deliveries with respect to the Contract between Buyer and Seller.</p>	<p>(1) Les dates de livraison sont approximatives et ne sont pas une condition essentielle de ce Contrat entre l'Acheteur et le Vendeur.</p>
<p>(2) Without limiting the generality of the foregoing, if any delivery is delayed, such delivery dates shall be reviewed by Seller, and if, in Seller's sole judgment, delivery is delayed for an unreasonable period of time the Seller may cancel the Contract by written notice to Buyer.</p>	<p>(2) Sans restreindre la portée de ce qui précède, si une livraison est retardée, les délais de livraison seront révisés par le Vendeur et si, selon la seule appréciation du Vendeur, ces délais sont déraisonnables, le Vendeur peut résilier le Contrat par avis écrit transmis à l'Acheteur.</p>
<p>(3) In no event shall Seller be liable for consequential, indirect, incidental or punitive damages, loss of use, or for any other damages caused by delays in delivery or cancellation.</p>	<p>(3) En aucun cas l'Acheteur ne pourra tenir le Vendeur responsable de la perte d'usage, des dommages directs, indirects, punitifs ou tout autre dommage ou préjudice causé par les délais de livraison ou la résiliation du contrat.</p>
<p><b>VII. Title and Risk</b></p>	<p><b>VII. Titre de Propriété et Risques</b></p>
<p>(1) Title, risk and possession of the goods which are the subject of this Contract pass to Buyer on delivery EXW (Incoterms 2010) Spirol shipping location, or as otherwise specified in writing by Seller.</p>	<p>(1) Titre de propriété, les risques et la possession des marchandises visées par le présent Contrat sont transférés à l'Acheteur au moment de la livraison EXW, tel que défini par Incoterms 2010, du point d'expédition de Spirol, ou tel qu'autrement spécifié par le Vendeur par écrit.</p>
<p>(2) Subject to Seller's continuing first priority lien and purchase money security interest in the goods as security for payment in full of the purchase price, interest,</p>	<p>(2) Ce transfert reste assujéti au droit de créance prioritaire du Vendeur et de sûreté en garantie du prix d'achats des marchandises pour le plein paiement du</p>

reasonable attorney fees and costs of collection under this Contract.	prix d'achat, l'intérêt et les frais juridiques raisonnablement encourus selon ce Contrat.
(3) If Buyer does not indicate routing, Seller has the right to specify the routing of all shipments.	(3) Si L'Acheteur ne précise pas le trajet qu'il préfère, le Vendeur a le droit de spécifier le parcours pour l'acheminement des marchandises,
<b>VIII. Limited Warranty</b>	<b>VIII. Garantie Limitée</b>
(1) Seller warrants that all goods sold by Seller to Buyer pursuant to the Contract shall be free from defects in workmanship and materials for the following period of time from the date of shipment: one (1) year for goods other than equipment; one hundred eighty (180) days for goods that are equipment used by Buyer in one eight hour shift; and ninety (90) days for goods that are equipment used by Buyer in more than one eight hour shift.	(1) Le Vendeur garantit que les marchandises vendues à l'Acheteur en vertu du Contrat sont exemptes de tout défaut matériel et vice de fabrication et ce, pour une période de temps ci-après définie, comptabilisée à partir de la date d'expédition : un (1) an pour toute marchandise autre que l'équipement; cent quatre-vingts (180) jours pour les marchandises catégorisées comme équipement et utilisées par l'Acheteur pendant un quart de travail de huit heures; et quatre-vingt-dix (90) jours pour les marchandises catégorisées comme équipement et utilisées par l'Acheteur pendant plus un quart de travail de huit heures.
(2) This warranty does not apply unless Buyer gives written notice of any defects within ten (10) days of discovery of the defect.	(2) Cette garantie ne s'applique pas à moins que l'Acheteur avise par écrit de tout vice dans les dix (10) jours de la découverte de ce vice.
(3) Buyer acknowledges and agrees that its sole and exclusive remedy for any breach of the foregoing warranty shall be the repair by Seller (or replacement, at Seller's sole option) of any material or parts, EXW (Incoterms 2010) Spirol shipping location, without obligation of Seller for installation of the repaired or replacement parts.	(3) L'Acheteur reconnaît et accepte que son seul et exclusif recours en cas de bris de la garantie précédemment décrite soit la réparation par le Vendeur (ou le remplacement, à la seule discrétion du Vendeur) de toute pièce ou matériau, EXW tel que défini par Incoterms 2010 du point d'expédition de Spirol, sans engagement de la part du Vendeur quant à l'installation des pièces réparées ou de remplacement.
(4) EXCEPT AS 3 STATED IN THIS PARAGRAPH, SELLER MAKES NO WARRANTIES WITH RESPECT TO THE GOODS. THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR PARTICULAR PURPOSE ARE HEREBY EXCLUDED.	(4) SAUF DISPOSITION CONTRAIRE DANS CE PARAGRAPHE, LE VENDEUR N'OFFRE AUCUNE GARANTIE À L'ÉGARD DES MARCHANDISES. TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES DE COMMERCIALISATION ET DE COMPATIBILITÉ D'UTILISATION À DES FINS PARTICULIÈRES SONT PAR LA PRÉSENTE EXCLUES.
(5) Buyer acknowledges that any application assistance provided by Spirol are subject to approval based on Buyer's testing and final approval and that such assistance shall not in any manner affect or expand this limited warranty.	(5) L'Acheteur reconnaît que toute aide fournie par Spirol quant à l'utilisation des marchandises est subordonnée à l'approbation fondée sur l'évaluation et l'approbation finale de l'Acheteur et que cette aide n'affecte ou n'élargie en aucun cas la portée de cette garantie limitée.
(6) Seller may, from time to time, provide recommendations as to the best practices in the testing and usage of Seller's goods. Buyer further acknowledges and agrees that such recommendations shall not in any	(6) Le Vendeur peut, de temps à autre, fournir des recommandations concernant les meilleures pratiques pour l'évaluation et l'utilisation des marchandises du Vendeur. L'Acheteur reconnaît et accepte également

<p>manner affect or expand this limited warranty.</p>	<p>que ces recommandations n'affectent ou n'élargissent en aucun cas la portée de cette garantie limitée.</p>
<p><b>IX. Limitation of Damages and Limitation of Liability</b></p>	<p><b>IX. Limitation des Dommages et Limitation de la Responsabilité</b></p>
<p>(1) IN NO EVENT SHALL SELLER BE LIABLE FOR ANY CONSEQUENTIAL, INDIRECT, INCIDENTAL OR PUNITIVE DAMAGES INCURRED BY BUYER AS THE RESULT OF ANY ACT, BREACH OR OMISSION BY SELLER, EVEN THOUGH SELLER MAY HAVE BEEN ON NOTICE THAT BUYER WOULD INCUR SUCH DAMAGES.</p>	<p>(1) EN AUCUN CAS, LE VENDEUR NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES OU PUNITIFS SUBIS PAR L'ACHETEUR RÉSULTANT DE TOUT ACTE, MANQUEMENT OU OMISSION PAR LE VENDEUR, ET CE, MÊME SI LE VENDEUR A ÉTÉ PRÉALABLEMENT AVISÉ QUE L'ACHETEUR POURRAIT SUBIR CES DOMMAGES.</p>
<p>(2) WITHOUT LIMITING THE FOREGOING, SELLER WILL NOT BE LIABLE FOR BUYER'S LOST PROFITS, LOSS OF USE, DAMAGE TO EQUIPMENT OR PROPERTY, REDUCTION IN MANUFACTURING OUTPUT, LOSS OF DATA, LOSS OF BUSINESS OPPORTUNITY OR REPUTATION, OR ANY DAMAGES ARISING FROM ANY BREACH OF THE CONTRACT BY SELLER.</p>	<p>(2) SANS LIMITER LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, LE VENDEUR NE SERA PAS RESPONSABLE DE LA PERTE D'INFORMATION, DE LA PERTE DE REVENUS ET BÉNÉFICES, DE LA PERTE D'UTILISATION, DES DOMMAGES À L'ÉQUIPEMENT OU À LA PROPRIÉTÉ, DE LA RÉDUCTION DE LA PRODUCTION MANUFACTURIÈRE, DE LA PERTE D'OCCASIONS D'AFFAIRES OU DE RÉPUTATION, OU DE TOUT DOMMAGE OU PRÉJUDICE ÉMANANT DE TOUT MANQUEMENT AU CONTRACT PAR LE VENDEUR.</p>
<p>(3) Further, in no event shall Seller's liability to Buyer exceed the lesser of (i) \$15,000 or (ii) the amount actually paid for the defective goods or services.</p>	<p>(3) De plus, en aucun cas la responsabilité du Vendeur envers l'Acheteur ne peut dépasser le moins élevé de ces montants: (i) 15,000\$ ou (ii) le montant effectivement payé pour les marchandises ou services défectueux.</p>
<p>(4) The limitations of subsections (a) and (b), above, shall remain in full force and effect regardless whether Buyer's sole and exclusive remedy fails of its essential purpose and regardless of the nature of Buyer's claims, be they based in contract, warranty, tort, product liability or otherwise, and expressly applies to any negligent acts or omissions of Seller.</p>	<p>(4) Les restrictions des paragraphes (a) et (b) ci-dessus restent en vigueur et de plein effet indépendamment du fait que le seul et exclusif recours de l'Acheteur n'atteint pas son but essentiel et peu importe la nature des réclamations de l'Acheteur, quelles soient de nature contractuelles, délictuelles et/ou fondées sur un garantie ou tout autre titre légal. Ces mêmes restrictions s'appliquent également en cas de négligence ou omission par le Vendeur.</p>
<p><b>X. Force Majeure</b></p>	<p><b>X. Force Majeure</b></p>
<p>(1) Seller will not be liable for any delays or losses resulting, directly or indirectly, from Acts of God, severe weather conditions, labor disputes, governmental actions, war, inability to obtain permits, licenses, raw materials or shipments of product, shortages and any other causes or circumstances beyond Seller's control.</p>	<p>(1) Le Vendeur n'assume aucune responsabilité pour tout délai ou pertes résultant directement ou indirectement de cas fortuits (Act of God), de catastrophes naturelles, de phénomènes météorologiques violents, de conflits de travail, de mesures prises par le gouvernement, de la guerre, d'une incapacité d'obtenir les permis et/ou licences, d'une incapacité d'approvisionnement en matières premières</p>

	ou d'expédition de marchandises et toute autre cause ou circonstance hors du contrôle du Vendeur.
<b>XI. Claims and Adjustments</b>	<b>XI. Réclamations et Corrections</b>
(1) Specially manufactured and/ or customized goods are not returnable. No shortage claim or error in shipment will be adjusted unless reported in writing to Seller within ten (10) days of Buyer's receipt of goods.	(1) Les marchandises spécialement manufacturées et ou fabriquées sur mesure ne sont pas remboursables. Aucune réclamation pour insuffisance ou erreur dans l'expédition ne sera corrigée à moins d'être signalée par écrit au Vendeur dans les dix (10) jours de la réception des marchandises par l'Acheteur.
(2) Returns, regardless of reason, will not be accepted without prior written authorization by Seller.	(2) Les retours ne seront pas acceptés sans autorisation préalable par le Vendeur, quelle que soit la raison.
<b>XII. Time Limitation for Actions and Claims</b>	<b>V. Délais de Prescription pour les Actions et Réclamations</b>
(1) Any claim or cause of action with respect to this Contract must be commenced within one (1) year after the claim or cause of action accrues.	(1) Toute réclamation ou droit d'action découlant du présent Contrat doit être entrepris dans un délai d'une (1) année suivant la naissance de la réclamation ou du droit d'action.
<b>XIII. Arbitration</b>	<b>XIII. Arbitrage</b>
(1) Any controversy or claim arising out of or relating to this Contract, or the goods or services which are the subject hereof, shall be settled by arbitration by one (1) arbitrator in accordance with the Commercial Arbitration Rules of the American 4 Arbitration Association, in Hartford, Connecticut.	(1) Toute réclamation ou tout différend en rapport avec le présent Contrat, ou les marchandises et services qui sont concernés, sera tranché par voie d'arbitrage à Hartford, dans l'État du Connecticut, par un (1) arbitre conformément aux réglementations d'arbitrage commercial de l'American Arbitration Association.
(2) The losing party in the arbitration shall pay the arbitrator's fees and costs of arbitration and shall pay the prevailing party's reasonable attorney's fees.	(2) La partie perdante sera tenue au remboursement des frais administratifs d'arbitrage ainsi que des honoraires de l'arbitre. Elle sera également tenue au remboursement des honoraires et frais raisonnables d'avocat de la partie gagnante.
(3) The decision of the arbitrator shall be final and binding on the parties and may be entered as a judgment in any court of competent jurisdiction.	(3) La décision de l'arbitre sera exécutoire et sans appel et pourra être présentée à tout tribunal compétent afin d'être homologuée.
(4) The arbitration clause includes the right and powers for the arbitrator to decide if a dispute is subject to arbitration.	(4) La clause d'arbitrage inclut le droit et le pouvoir de l'arbitre de décider si un différend est sujet à l'arbitrage.
<b>XIV. Venue and Governing Law</b>	<b>XIV. Loi Applicable et Lieu de Jugement</b>
(1) The parties irrevocably submit to the jurisdiction of Connecticut and waive all objections and defenses to such jurisdiction.	(1) Chacune des parties se soumet sans réserve à la juridiction du Connecticut et renonce à toute objection et défense dans le cadre de cette juridiction.
(2) The Contract shall be governed by and construed in accordance with the laws of the State of Connecticut without regard to the choice of law provisions of Con-	(2) Le Contrat sera soumis et interprété selon les lois de l'État du Connecticut, sans égard au choix des dispositions légales de toute loi du l'État du



neciticut state law.	Connecticut.
(3) In no event shall the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods apply to this Contract.	(3) La convention des Nations Unies sur les contrats relatifs à l'achat international de marchandises (United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods / Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises) n'est en aucun cas applicable.
<b>XV. Sole Agreement</b>	<b>XV. Intégralité du Contrat</b>
(1) This Contract and Seller's Order Acknowledgement, in the form sent to Buyer, constitute the final expression of the parties' agreement, and it is the complete and exclusive statement of the terms and conditions of the Contract. No other oral or written terms are part of this Contract.	(1) Ce Contrat et la confirmation de la commande par l'Acheteur, dans le formulaire envoyé au Vendeur, représentent l'expression définitive de l'accord des parties et constitue une déclaration complète et exclusive des conditions du Contrat. Aucune autre condition soit-elle verbale ou écrite ne fait partie de ce Contrat.
(2) This Contract may only be modified by a writing signed by both parties.	(2) Ce Contrat ne peut être modifié que par un écrit signé par les deux parties.